

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

RÉSUMÉ DU RAPPORT REMIS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL BGC GNSO SUR LA RÉFORME DU GNSO

*****CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX DISCUSSIONS ET AUX
COMMENTAIRES PUBLICS*****

Note de traduction

La version originale du présent document a été rédigée en anglais. En cas de différence d'interprétation entre le présent document et le texte original, ce dernier prévaut.

Le texte original est disponible à partir du lien suivant : <http://www.icann.org/topics/gnso-improvements/summary-proposed-improvements-19oct07.pdf>. Pour obtenir le rapport complet, en anglais uniquement, cliquez sur le lien suivant : <http://www.icann.org/topics/gnso-improvements/gnso-improvements-report-15oct07.pdf>.

Le BCG (Board Governance Committee, Comité de gouvernance de la Commission) a formé un groupe de travail, composé d'anciens membres de la Commission et de membres actuels, afin de superviser les améliorations susceptibles d'être apportées au GNSO (Generic Supporting Names Organization). La mission du « groupe de travail BGC sur la réforme du GNSO » (BGC WG) est d'examiner les études menées par différents groupes, tels que le groupe de travail de la LSE (London School of Economics) sur les politiques publiques, dans le but de déterminer si, d'une manière générale, le GNSO a un rôle permanent au sein de la structure de l'ICANN et, le cas échéant, si des réformes structurelles ou opérationnelles sont souhaitables afin d'en améliorer l'efficacité. La Commission a donc chargé le BGC WG d'élaborer une proposition complète pour améliorer l'efficacité du GNSO, notamment en termes d'activités stratégiques, de structure, de fonctionnement et de communication.

Le rapport sur la réforme du GNSO (désigné ci-après par « le rapport ») résume notre travail de révision de nombreux aspects du fonctionnement du GNSO, tels que le recours à des groupes de travail ou le processus général de développement stratégique, et de la structure du Conseil de cet organisme et de ses collègues. Plusieurs objectifs clés nous ont guidés dans notre recherche, notamment (i) la possibilité, pour chaque partie prenante intéressée, de participer

aux processus du GNSO ; (ii) la garantie du développement des recommandations selon les « politiques de consensus » concernant les gTLD en vue de l'approbation de la Commission, tout en veillant à ce que cette notion de « politiques de consensus » soit clairement définie ; (iii) la garantie que les processus de développement stratégique s'appuient sur des objectifs précis ayant fait l'objet de recherches approfondies, et qu'ils sont conduits de manière prévisible, pour une mise en œuvre efficace ; et (iv) l'amélioration de la communication et du soutien administratif aux objectifs du GNSO. Nous avons surtout cherché à améliorer l'inclusivité et la représentativité dans les travaux du GNSO, tout en essayant d'en optimiser l'efficacité. Nous avons atteint un consensus, dans nos délibérations, sur un ensemble complet de recommandations autour de cinq axes principaux :

Adoption d'un modèle de groupe de travail : Un modèle de groupe de travail officiel doit devenir la base d'un développement stratégique optimisé, grâce à une inclusivité et une représentativité plus importantes, avec, à la clé, une plus grande efficacité. Cette approche plus constructive peut permettre de trouver un terrain d'entente tout en évitant des discussions futiles au sein des groupes de travail, pour lesquels la perspective d'un vote peut être synonyme de division. Elle permet également aux parties clés de s'impliquer dès le début et de participer aux discussions portant sur des questions complexes ou controversées. Des mesures doivent être prises immédiatement en vue de l'application d'un modèle de groupe de travail dans les travaux de développement stratégique à venir, avec des règles, des procédures et des principes de fonctionnement appropriés basés sur l'expertise acquise grâce au développement stratégique mené au sein de l'IETF, du W3C et des RIR, entre autres organismes.

Révision du processus de développement stratégique : Le processus de développement stratégique doit être soumis à révision, pour gagner en efficacité et être plus à même de répondre aux besoins de l'ICANN en matière de développement stratégique, tout en prenant en compte le temps et les efforts requis par un tel processus et en restant cohérent avec les contrats existants de l'ICANN (ce qui inclut, sans s'y limiter, la définition claire et précise de ce qu'englobe la notion de développement de « politiques de consensus » du GNSO). Tandis que la procédure de développement des « politiques de consensus » devra continuer d'être établie selon les règlements de l'ICANN, pour la durée requise par les contrats conclus par ce dernier, le Conseil et l'équipe devront soumettre à la Commission de nouvelles règles de processus de développement stratégique plus souples, qui seront alors examinées et approuvées par cette dernière, le cas échéant. Ces nouvelles règles devront souligner l'importance du travail à effectuer avant le lancement d'un groupe de travail ou de toute autre activité, telle qu'une discussion publique, un établissement des faits ou une recherche approfondie en vue de définir précisément la portée, la visée et la planification d'un objectif de développement stratégique spécifique, ou encore des études chiffrées permettant d'évaluer les résultats obtenus.

Restructuration du Conseil du GNSO : Le Conseil doit être envisagé non plus comme un corps législatif dont la tâche principale consiste à orchestrer des votes, mais plutôt comme une entité stratégique réduite et plus spécifique, composée de quatre grands groupes de parties prenantes, avec une gestion renforcée et un droit de regard sur le processus de développement stratégique et n'ayant plus à se charger des questions de vote pondéré. Nous recommandons un Conseil de 19 personnes, comprenant 16 membres élus au sein de quatre groupes de parties prenantes, soit deux groupes composés de

« fournisseurs » et deux autres d'« internautes », incluant : registres, bureaux d'enregistrement, registrants commerciaux et registrants non commerciaux. En outre, trois conseillers seront nommés par le Comité de nomination (au cours de cette évaluation). L'avis du GNSO sur le nom précis des quatre groupes de parties prenantes, sur la manière exacte dont les deux groupes « demandeurs » doivent être définis et sur toute autre question portant sur cette configuration s'avèrera particulièrement important avant la décision finale de la Commission. Le changement de statut du Conseil, de corps législatif à celui de gestionnaire tactique supervisant le développement stratégique, devrait permettre de réduire considérablement le recours au vote officiel.

Optimisation des collèges : Les procédures et le fonctionnement des collèges doivent gagner en transparence, en responsabilité et en accessibilité. Le Conseil doit développer des règles de participation et des procédures de fonctionnement pour chaque collège et les soumettre à l'approbation de la Commission. Les critères de participation à un collège de l'ICANN doivent être objectifs, standardisés et clairement formulés. L'équipe doit également travailler avec les collèges afin de développer des programmes de sensibilisation générale visant à accroître l'intérêt porté au processus stratégique du GNSO et à augmenter ainsi la participation à celui-ci, en fournissant notamment des informations sur la possibilité de nouveaux collèges à s'auto-constituer.

Optimisation de la coordination avec les structures de l'ICANN : La communication et les contacts doivent être plus réguliers entre le GNSO et les membres qu'il élit à la Commission, ainsi qu'au sein de la présidence du GNSO, d'autres organisations de soutien et comités consultatifs, particulièrement avant chaque conférence de l'ICANN. Le Conseil doit également envisager différentes méthodes pour encourager une plus grande coopération et une meilleure coordination entre le GNSO et les autres structures de l'ICANN.

Le rapport décrit en détail nos recommandations et les arguments avancés pour celles-ci. Nous croyons en un solide soutien fédérateur en faveur d'un changement dans le fonctionnement du GNSO, à partir des suggestions formulées par des participants au GNSO ainsi que par d'autres membres de la communauté ICANN. Même si le besoin d'une actualisation et d'une amélioration du GNSO fait l'unanimité, il n'existe pas pour autant de proposition miracle qui ne susciterait aucune controverse ni opposition. C'est pourquoi nous avons fait de notre mieux pour trouver un compromis entre les différents intérêts, parfois opposés, afin de formuler des recommandations à partir de ce que nous pensons pouvoir être bénéfique à l'ensemble de la communauté ICANN.

Le rapport sera mis en ligne sur le site Web de l'ICANN afin de recueillir les commentaires de tout à chacun et sera discuté lors d'un forum public qui se tiendra dans le cadre de la conférence de l'ICANN à Los Angeles, avant d'être présenté à la Commission. Alors que la communauté et la Commission examinent les propositions avancées dans le rapport, il est essentiel de garder à l'esprit que ce processus est évolutif et qu'il vise à refléter l'importance du GNSO au sein de l'ICANN et à tirer le meilleur des réussites passées pour construire le GNSO de demain.